



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
13.12.2012

L'an deux mille douze et le dix neuf décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

N° 12/96

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mme THUEL.

Absents : Mr MARTY (excusé), Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mrs BALOUP, DELBES, Mmes ESPIÉ (excusée), RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Melle PORTAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Borello

**AVENANT
CONVENTION
MAIRIE/C.C.A.S./
REGAIN**

Par délibération en date du 2 avril 2012, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à conclure avec l'association Regain une convention de partenariat pour l'accompagnement et le suivi de personnes en difficultés, et a décidé de proposer une période de travail de 20 heures à 15 personnes sur l'année 2012.

Ce volume d'heures a été dépassé de 6 h 30. Il convient d'autoriser le Maire à signer un avenant pour intégrer ce dépassement dont le coût revient à 116,35 € (17,90 € par heure).

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant pour intégrer le dépassement de 6 h 30 dont le coût revient à 116,35 € (17,90 € par heure).

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 28 janvier 2013
Jacques LASSERRE
Maire